

La Fondation Fransaskoise

États Financiers

le 31 août 2012



Hounjet/Tastad/Harpham
Certified General Accountants | Comptables Généraux Accrédités

LA FONDATION FRANSAKSOISE

LE 31 AOÛT 2012

TABLE DE MATIÈRES

	<u>Page</u>
RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT	1
ÉTATS FINANCIERS	
État des résultats	3
Solde des fonds	4
État de l'évolution de la situation financière	5
Bilan	6
Notes afférentes aux états financiers	7

Hounjet/Tastad/Harpham

Certified General Accountants | Comptables Généraux Accrédités

207 - 2121 Airport Drive
Saskatoon, SK S7L 6W5
306.653.5100 Fax-306.653.5141
www.hth-accountants.ca

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux membres de:
La Fondation Fransaskoise

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de La Fondation Fransaskoise, qui comprennent le bilan au 31 août 2012, et les états des résultats, solde de fonds et l'évolution de la situation financière pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Fondement de l'opinion avec réserve

La Fondation Fransaskoise tire une part importante de ses produits de dons, dont l'exhaustivité ne se prête pas à une vérification dans le cadre de l'audit. Par conséquent, nous n'avons pas été en mesure d'obtenir des éléments probants suffisants et appropriés concernant l'exhaustivité des produits sous forme de dons, et nous n'avons pu déterminer si des ajustements auraient été nécessaires.

Opinion avec réserve

À notre avis, à l'exception des incidences éventuelles du problème décrit dans le paragraphe sur le fondement de l'opinion avec réserve, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de La Fondation Fransaskoise au 31 août 2012, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada.

le 6 novembre 2012
Saskatoon (Saskatchewan)

Hounjet Tastad Harpham
COMPTABLES GÉNÉRAUX ACCRÉDITÉS

LA FONDATION FRANSAKSOISE
ÉTAT DES RÉSULTATS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 AOÛT 2012

	<u>2012</u>	<u>2011</u>
RECETTES		
Campagne de financement	89 207 \$	128 131 \$
Commanditaires	19 000	12 542
Devise étrangère	157	-
Revenus sur placements (Note 2)	45 562	8 098
Service Canada	<u>2 274</u>	<u>-</u>
	<u>156 200</u>	<u>148 771</u>
DÉPENSES		
Prélèvements de fonds		
Affranchissement	801	1 461
Contractuel	-	1 645
Déplacement	-	381
Honoraires	306	-
Papeterie et impression	23	656
Photocopies	150	188
Repas	569	1 342
Téléphone, télécopieur et internet	<u>51</u>	<u>62</u>
	<u>1 900</u>	<u>5 735</u>
Administration		
Devise étrangère	-	5 419
Formation	77	2 117
Frais bancaires	1 077	907
Frais de placements	11 575	7 076
Frais de réunions	271	281
Hébergement sécurisé	1 303	205
Logiciels	-	4 838
Salaires	4 328	-
Vérification	<u>8 971</u>	<u>6 036</u>
	<u>27 602</u>	<u>26 879</u>
	<u>29 502</u>	<u>32 614</u>
EXCÉDENT DES RECETTES SUR LES DÉPENSES	<u>126 698 \$</u>	<u>116 157 \$</u>

(voir notes afférentes)



LA FONDATION FRANSASKOISE
SOLDE DES FONDS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 AOÛT 2012

	Solde au début de l'exercice	Transferts	Excédent de l'exercice	Solde à la fin de l'exercice
Bourses d'étude Louis et Gabrielle Lepage	72 644 \$	-	\$ 21 304 \$	93 948 \$
Fonds de l'Assemblée communautaire fransaskoise	11 494	-	313	11 807
Fonds de l'Association des juristes d'expression française de la Saskatchewan	23 739	-	8 674	32 413
Fonds de la Corporation du Collège Mathieu	11 355	-	622	11 977
Fonds de la Fondation du Collège Mathieu	11 458	-	492	11 950
Fonds de la radio communautaire de Regina	11 385	-	1 110	12 495
Fonds de la Radio Française en Saskatchewan	151 354	-	4 207	155 561
Fonds du Conseil Culturel Fransaskois	-	9 758	1 995	11 753
Fonds du village urbain de Saskatoon	94 036	-	21 377	115 413
Fonds École Monseigneur de Laval	-	8 433	3 001	11 434
Fonds Gaudet	15 136	-	720	15 856
Fonds général (Note 3)	150 219	(18 191)	47 155	179 183
Fonds LeBlanc	47 779	-	3 516	51 295
Fonds Marcel Moor	37 742	-	7 570	45 312
Fonds Mercure	8 966	-	1 383	10 349
Fonds Raymond Marcotte	16 284	-	1 399	17 683
Fonds Vézina	<u>25 939</u>	<u>-</u>	<u>1 860</u>	<u>27 799</u>
	<u><u>689 530</u></u> \$	<u><u>-</u></u>	<u><u>\$ 126 698</u></u> \$	<u><u>\$ 816 228</u></u> \$

(voir notes afférentes)



LA FONDATION FRANSAKSOISE
ÉTAT DE L'ÉVOLUTION DE LA SITUATION FINANCIÈRE
EXERCICE TERMINÉ LE 31 AOÛT 2012

	<u>2012</u>	<u>2011</u>
LIQUIDITÉS PROVENANT DE (AFFECTÉES AUX)		
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Excédent des recettes sur les dépenses	126 698 \$	116 157 \$
Différences nettes de fonds de roulement:		
Comptes à recevoir	(10 355)	(1 795)
Intérêts courus	196	(2 712)
Comptes à payer	<u>1 722</u>	<u>500</u>
	<u>118 261</u>	<u>112 150</u>
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Augmentation des investissements	(128 115)	(578 310)
Diminution de l'hypothèque à recevoir	<u>3 143</u>	<u>2 932</u>
	<u>(124 972)</u>	<u>(575 378)</u>
DIMINUTION DES LIQUIDITÉS NETTES	(6 711)	(463 228)
LIQUIDITÉS NETTES, au début de l'exercice	<u>46 617</u>	<u>509 845</u>
LIQUIDITÉS NETTES, à la fin de l'exercice	<u><u>39 906</u></u> \$	<u><u>46 617</u></u> \$

(voir notes afférentes)

hth
CGA

LA FONDATION FRANSAKSOISE

BILAN

AU 31 AOÛT 2012

	<u>2012</u>	<u>2011</u>
ACTIF		
COURT TERME		
Encaisse	39 906 \$	46 617 \$
Comptes à recevoir	12 866	2 511
Intérêts courus	3 299	3 497
Partie courante de l'hypothèque à recevoir	<u>2 628</u>	<u>2 911</u>
	58 699	55 536
INVESTISSEMENTS (Note 4)	733 925	605 809
HYPOTHÈQUE À RECEVOIR (Note 5)	<u>30 824</u>	<u>33 684</u>
	<u><u>823 448</u></u> \$	<u><u>695 029</u></u> \$
PASSIF ET SOLDE DES FONDS		
PASSIF À COURT TERME		
Comptes à payer	<u>7 220</u> \$	<u>5 499</u> \$
SOLDE DES FONDS		
Bourses d'étude Louis et Gabrielle Lepage	93 948	72 644
Fonds de l'Assemblée communautaire fransaskoise	11 807	11 494
Fonds de l'Association des juristes d'expression française de la Saskatchewan	32 413	23 739
Fonds de la Corporation du Collège Mathieu	11 977	11 355
Fonds de la Fondation du Collège Mathieu	11 950	11 458
Fonds de la radio communautaire de Regina	12 495	11 385
Fonds de la Radio Française en Saskatchewan	155 561	151 354
Fonds du Conseil Culturel Fransaskois	11 753	-
Fonds du village urbain de Saskatoon	115 413	94 036
Fonds École Monseigneur de Laval	11 434	-
Fonds Gaudet	15 856	15 136
Fonds général (Note 3)	179 183	150 219
Fonds LeBlanc	51 295	47 779
Fonds Marcel Moor	45 312	37 742
Fonds Mercure	10 349	8 966
Fonds Raymond Marcotte	17 683	16 284
Fonds Vézina	<u>27 799</u>	<u>25 939</u>
	<u>816 228</u>	<u>689 530</u>
	<u><u>823 448</u></u> \$	<u><u>695 029</u></u> \$

APPROUVÉ PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION:


 _____, Administrateur

_____, Administrateur

(voir notes afférentes)



LA FONDATION FRANSASKOISE
NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS
LE 31 AOÛT 2012

La fondation est incorporée par loi d'intérêt privé sanctionnée sous le nom La Fondation Fransaskoise. Cette loi mettait fin à la Fondation de la Radio Française en Saskatchewan, précurseur de La Fondation Fransaskoise et rendit possible la fusion avec le fonds fransaskois de l'Association culturelle franco Canadienne. La fusion a eu lieu le 1 septembre 1998. La fondation issue de la fusion est reconnue comme organisme de bienfaisance par l'Agence du revenu du Canada et détient le même numéro d'enregistrement que détenait auparavant la Fondation de la Radio française en Saskatchewan.

Selon 5(2) de la loi de 1998 sur La Fondation Fransaskoise, "Le capital de la fondation peut servir à la réalisation de ses objets et de ses buts, mais ne peut jamais être réduit à moins de 800 000\$."

Le mandat de la fondation est de soutenir des programmes destinés aux Fransaskoises et Fransaskois de la province.

I. CONVENTIONS COMPTABLES

Les états financiers ci-joints ont été préparés selon les principes comptables généralement reconnus du Canada et comprennent les politiques suivantes:

Constatation des produits

La fondation applique la méthode du report pour la comptabilisation des apports. Les apports affectés, ainsi que les apports non affectés sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée.

Immobilisations

Les immobilisations ne sont pas capitalisées. Quand une immobilisation est achetée, elle est comptabilisée comme dépense.

Instruments financiers

La fondation classe ses instruments financiers dans l'une des catégories suivantes: actifs et passifs détenus à des fins de transaction, actifs disponibles à la vente, prêts et créances, actifs détenus jusqu'à leur échéance et autres passifs financiers. Tous les instruments financiers sont mesurés à leur juste valeur au moment de leur constatation initiale. Les coûts des transactions sont inclus dans la valeur comptable initiale des instruments financiers, sauf dans le cas des éléments détenus à des fins de transactions, qui sont passés en charges au moment où ils sont engagés. Au cours des périodes subséquentes, l'évaluation dépendra du classement de l'instrument financier.

Les actifs financiers "détenus à des fins de transactions" sont par la suite mesurés à leur juste valeur, et les variations de la juste valeur sont constatées dans les revenus.

Les actifs financiers "détenus jusqu'à leur échéance" sont par la suite, au besoin, évalués au coût après amortissement selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Cette convention comptable a été adoptée en 2008 selon les nouveaux règlements de section 3855 du *Manuel de l'ICCA - Comptabilité*.

Opérations en devises

La fondation utilise la méthode temporelle pour les opérations en devises. Les éléments d'actif et de passifs, y compris les éléments monétaires, sont convertis aux dollars canadiens au cours de change en vigueur à la date du bilan. Les biens et les obligations non monétaires sont convertis au cours de change historique. Les produits et les charges sont convertis au cours en vigueur à la date où ils ont été constatés.

LA FONDATION FRANSASKOISE
NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS
LE 31 AOÛT 2012

2. REVENUS (PERTES) SUR PLACEMENTS

	<u>2012</u>	<u>2011</u>
Amortissement des primes d'obligations	(1 382) \$	(1 713) \$
Augmentation (diminution) de la valeur du marché	29 772	(11)
Dividendes	8 288	5 243
Intérêts	12 961	10 365
Perte sur ventes de placements	<u>(4 077)</u>	<u>(5 786)</u>
	<u><u>45 562</u></u> \$	<u><u>8 098</u></u> \$

3. FONDS GÉNÉRAL

Le fonds général inclus, mais n'est pas limité à, certains fonds qui n'ont pas rejoins une somme de 10 000\$ de dons:

	<u>2012</u>	<u>2011</u>
Fonds du Conseil Culturel Fransaskois	-	8 758 \$
Fonds École canadienne-française	7 151	5 201
Fonds École Monseigneur de Laval	-	7 433
Fonds général	156 328	117 399
Fonds l'Abbé Carignan	2 313	-
Fonds Maillard	2 894	1 944
Fonds salons du livre fransaskois	5 072	4 542
Fonds solidarité éducation fransaskoise	1 978	1 595
Fonds Xavier Gareau	<u>3 447</u>	<u>3 347</u>
	<u><u>179 183</u></u> \$	<u><u>150 219</u></u> \$

4. INVESTISSEMENTS

	<u>2012</u>	<u>2011</u>
Les actifs financiers détenus à des fins de transactions (coût d'acquisition de 414 548\$; 2011 - 360 707\$)	437 203 \$	353 469 \$
Les actifs financiers détenus jusqu'à leur échéance (coût d'acquisition de 299 817\$; 2011 - 254 053\$)	<u>296 722</u>	<u>252 340</u>
	<u><u>733 925</u></u> \$	<u><u>605 809</u></u> \$

5. HYPOTHÈQUE À RECEVOIR

	<u>2012</u>	<u>2011</u>
Une hypothèque à la Fondation Marcel Moor Inc. avec les paiements mensuels de 400\$ compris de capital et intérêt à 5,99%.	33 452 \$	36 595 \$
Moins: versements recevables dans les prochains douze mois	<u>2 628</u>	<u>2 911</u>
	<u><u>30 824</u></u> \$	<u><u>33 684</u></u> \$

LA FONDATION FRANSAKSOISE
NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS
LE 31 AOÛT 2012

6. IMPÔTS SUR LE REVENU

La fondation est un organisme à but non-lucratif donc n'est pas assujettie à l'impôt sur le revenu.